

EXPLICATION D'UN TEXTE FRANÇAIS ÉPREUVE COMMUNE : ORAL

**Mariane Bury, Jacques Guilhembet, Olivier Halévy,
Sophie Lawson, Stéphanie Smadja, Matthieu Vernet.**

Coefficient : 2 ; durée de préparation : 1 heure 30

**Durée de passage devant le jury : 30 minutes (20 minutes d'exposé, 10 minutes d'entretien).
Modalités de tirage du sujet : tirage au sort d'un billet portant les références des deux textes
entre lesquels les candidat.e.s doivent choisir.**

**Liste des ouvrages généraux autorisés : dictionnaire de langue française, dictionnaire des
noms propres, dictionnaire du moyen français, dictionnaire du français classique, dictionnaire
de mythologie.**

**Liste des ouvrages spécifiques autorisés : ouvrages dont sont extraits les deux textes indiqués
sur le billet.**

Le jury voudrait commencer ce rapport en disant tout le plaisir qu'il a éprouvé à retrouver les candidat.e.s à l'oral après la frustration de l'an dernier marqué par la suppression des oraux pour cause de pandémie. Les épreuves se sont cette année bien passées malgré le contexte sanitaire encore difficile. Le jury n'a eu à déplorer aucun incident lié au respect des contraintes sanitaires et salue la discipline des candidat.e.s comme l'efficacité des appariteurs et des apparitrices.

On a constaté cette année moins de catastrophes mais aussi moins d'excellentes prestations qu'en 2019, avec davantage de présentations moyennes à bonnes. Huit 20 avaient été attribués en 2019 contre un seul cette année. Les notes s'échelonnent de 5 à 20 et la moyenne atteint 11,43 contre 10,97 en 2019. Il faut souligner que cette amélioration chiffrée correspond à l'impression générale des trois commissions qui ont assisté à des prestations souvent correctes et parfois excellentes, présentées par des candidat.e.s visiblement bien préparé.e.s à l'épreuve. La proportion des notes supérieures ou égales à 14/20 a d'ailleurs augmenté comme la moyenne par rapport à 2019 (25%), puisqu'elle atteint cette année 28,11 %, comme en histoire, tandis qu'elle reste à 20,54 en philosophie.

L'allongement du temps de préparation des épreuves, passé à 1 heure 30, n'est sans doute pas étranger à cette amélioration de la moyenne générale. Il a permis aux candidates et aux candidats de présenter les extraits en proposant des situations plus précises des passages à étudier, que ce soit dans l'oeuvre, en lisant les pages précédentes et suivantes, mais aussi dans la production de l'auteur ou dans le contexte de publication.

Le déroulement de l'épreuve n'a pratiquement pas posé de problème. L'exercice est fait dans les temps, à la seconde près parfois, ce qui a impressionné le jury. Quand elle se produit, rarement, la mauvaise gestion des 20 minutes incombe souvent à une introduction trop longue (jusqu'à 5-6 minutes, parfois plus), ou à une attention au texte trop détaillée au début qui fait en sorte que la fin du passage doit être plus survolée, ce qui nuit à la qualité de l'ensemble voire conduit à sacrifier la conclusion. Or, le contrôle du temps imparti constitue un impératif à respecter absolument. Une petite remarque d'ordre pratique à ce sujet : ce manque de vigilance relatif au temps de l'épreuve est souvent associé à la possession d'une simple montre et les candidat.e.s pourvu.e.s d'une petite horloge numérique-chronomètre se laissent sembler-t-il moins surprendre.

Les « billets » proposés comportent les références de deux extraits de siècle et de genre différents. Le jury veille à associer systématiquement un texte de la première modernité (XVIe –

XVIII^e siècles) à un texte de la seconde modernité ou de la période contemporaine (XIX^e – XXI^e siècles). Au début du temps de préparation, le candidat ou la candidate doit lire rapidement les deux extraits et ne pas se décider, pour choisir l'un ou l'autre texte, seulement à partir du nom de l'auteur ou de la nature du passage. Un candidat a par exemple choisi par défaut un texte de Montaigne car il a pensé qu'il ne pourrait expliquer correctement la scène d'exposition de *La Cantatrice chauve* parce qu'il n'avait pas lu la pièce. Rappelons ici que le jury ne s'attend pas à une connaissance encyclopédique de toutes les oeuvres proposées. On ne saurait avoir tout lu, surtout à un si jeune âge. Mais la lecture précise et attentive d'un extrait peut fournir matière à un commentaire pertinent, particulièrement s'il est situé dans les premières pages de l'oeuvre.

Nous rappelons **les étapes de l'exercice**, qui sont généralement bien connues, pour insister notamment sur l'importance du choix d'un fil directeur permettant de saisir le texte dans son unité.

Une introduction :

- une brève présentation de l'extrait qui donne les éléments nécessaires à la situation du passage.
- une lecture de l'extrait dans sa totalité.
- un commentaire rendant compte des mouvements et articulations du texte.
- une proposition d'axe de lecture. C'est sur ce point que nous voudrions insister. Cette année a vu se systématiser une méthode consistant à proposer trois axes de lecture, ce qui contribue à séparer les remarques en une sorte de plan de commentaire composé, suivi d'une explication linéaire. Nous nous empressons de préciser qu'aucune prestation n'a été pénalisée par le choix de cette méthode souvent fort bien utilisée. Mais s'il apporte des éléments de commentaire intéressants, ce système produit parfois un manque de cohésion d'ensemble du propos. Il importe donc de clarifier la question. Le rapport de 2019 évoquait en effet « un ou plusieurs axes » pour éviter de laisser penser qu'il n'existe qu'un seul axe problématique pour chaque texte. Le jury ne le pense évidemment pas, il n'attend pas l'axe unique qui serait une sorte de sésame à trouver absolument pour produire l'explication attendue. En revanche, un fil directeur annoncé, repris dans les transitions puis dans la conclusion confère une solidité au propos qui permet de fédérer les remarques diverses qui s'égrènent au cours de l'explication et l'enrichissent.

Un développement :

- une explication linéaire attentive à marquer les principaux mouvements du texte étudié en précisant le passage d'une partie à l'autre grâce à une phrase de transition qui rattache les remarques au fil directeur retenu.

Une conclusion :

- la conclusion enfin revient de façon concise sur les principaux éléments de l'analyse et justifie la pertinence de l'axe de lecture envisagé.

L'entretien qui suit la prestation orale ne doit surtout pas être négligé parce qu'il ne peut faire baisser la note. Il permet au contraire de corriger une erreur, de préciser un propos confus ou de combler une lacune. Il convient donc de se préparer en amont à cette étape, notamment en tâchant de prévoir des ressources d'énergie supplémentaires : le bon sens et la présence d'esprit requis à ce moment-là supposent qu'on ne considère pas que tout est terminé à la fin de l'explication de texte.

Dans l'ensemble, les prestations orales ont été de qualité et ont manifesté même assez souvent une vraie énergie communicative qui attestait un intérêt palpable pour le texte étudié. La lecture des extraits fut souvent bonne, avec quelques prestations vraiment excellentes, notamment en théâtre et en poésie. On a pu déplorer quelquefois des vers estropiés avec des « e » non prononcés devant consonne, des diérèses oubliées, des alexandrins de 11 ou 13 syllabes, et des absences fréquentes de liaisons produisant d'inélégants hiatus dans les textes en prose.

De nombreuses prestations témoignent d'une réelle maîtrise notionnelle et terminologique, de connaissances en histoire littéraire solides et de références nourries. Il reste toutefois quelques

points d'ensemble à améliorer. On note tout de même en effet assez souvent un usage approximatif de certaines notions, comme celle d'énonciation ou de dialogisme, et quelques faiblesses dans la simple analyse grammaticale, syntaxique notamment.

Le texte proposé est un **passage particulier**, singulier, et doit toujours être appréhendé comme tel. Les notes insuffisantes sont en effet souvent le résultat du « placage » d'une grille de lecture préétablie sur le passage, fermant l'interprétation et aboutissant à un commentaire appauvrissant du texte censé à toute force vérifier une idée préconçue. Tel candidat veut lire une page de Proust tirée d'*Un amour de Swann* pour y retrouver systématiquement Balzac, tel autre plaque sur un des *Contes cruels* de Villiers de Lisle-Adam une grille d'analyse de la morphologie du conte inadaptée au texte proposé et qui l'empêche d'en saisir la structure propre.

Rappelons que l'explication sert l'interprétation d'une composition spécifique dont l'intérêt n'est pas d'illustrer un mouvement littéraire, un genre, une forme poétique ou un procédé argumentatif, mais au contraire d'en offrir une réalisation singulière et porteuse d'un sens particulier.

Les explications vraiment très insuffisantes résultent le plus souvent d'un projet de lecture quasi inexistant ou peu pertinent. Un axe de lecture ne peut se résumer à la description du contenu factuel du texte, suivie d'une reprise paraphrastique de son déroulé.

La compréhension du **sens littéral**, première attente du jury, a parfois fait défaut. Il est périlleux d'aborder « Aube » de Rimbaud sans y voir du tout une promenade dans la forêt au petit matin ou d'expliquer un poème de Jodelle, « Comme un qui s'est perdu » sans repérer ni expliciter les expériences évoquées par le poète dans le système de comparaisons mis en place. Les candidat.e.s gagneraient à faire confiance à leurs premières intuitions de lecture pour engager ensuite toutes les ressources techniques dont ils disposent au service d'une interprétation littéraire pertinente.

La caractérisation précise du texte constitue la deuxième attente du jury. Elle détermine le bon usage des outils d'analyse appropriés pour chaque texte. Le premier d'entre eux est celui du **genre littéraire**. La forme poétique, versifiée ou non, ne s'explique pas de la même façon qu'une scène de théâtre reposant sur la double énonciation. On a noté que le théâtre restait assez mal commenté dans l'ensemble, qu'il s'agisse de Marivaux ou de Cyrano de Bergerac, sans prise en compte de la nature spécifique du langage dramatique avec la double énonciation ni de la présence du spectateur, souvent appelé « lecteur ». Un extrait de roman suppose une attention aux points de vue, aux jeux du narrateur, qui doivent être perçus pour saisir la finesse et l'intérêt du passage, comme cela n'a pas été le cas sur un extrait de *Jacques le fataliste* ou du *Rouge et le Noir*. Les remarques les plus pertinentes manquent alors de perspectives et les enjeux du passage ne sont pas perçus. Identifier le texte comme poème en prose par exemple, dans le cas de « L'Horloge » de Baudelaire, ne suffit pas si l'explication ne montre pas comment la forme-sens contribue à faire du texte en prose un poème qui retravaille une forme ancienne, ici le madrigal.

Percevoir enfin la **tonalité**, voire les tonalités successives d'un texte paraît une étape essentielle à sa compréhension. On a remarqué assez fréquemment cette année un manque de perception par exemple d'accents pathétiques dans une explication d'un extrait de *Francion*, ironiques dans une scène du *Jeu de l'amour et du hasard*, tragiques dans la dernière des *Lettres persanes* ou tantôt lyriques, tantôt sarcastiques et amers dans un poème écrit en prison par Chénier. Nous rappelons que les candidat.e.s sont autorisé.e.s à souligner le pouvoir de suggestion sensible des textes ainsi que leurs potentiels effets sur le lecteur ou la lectrice.

En guise de conclusion, le jury tient à rappeler qu'il a eu souvent beaucoup de bonheur à l'écoute d'excellentes explications et à souligner le travail effectué par les candidat.e.s qui, même dans le cas d'explications plutôt faibles, ont présenté des prestations respectueuses des contraintes de l'exercice. Nous avons constaté qu'ils et elles arrivaient bien préparé.e.s à l'épreuve de l'explication de texte. Reste pour certain.e.s encore, dans les circonstances particulières d'une

épreuve de concours et compte tenu de l'émotion qu'elle charrie, à saisir face au texte choisi ce qui le singularise, et à mobiliser des connaissances précises et des outils adéquats pour le commenter. Nous adressons donc aux futur.e.s candidat.e.s tous nos encouragements pour l'épreuve à venir.

Quelques exemples de billets :

- SÉVIGNÉ, *Lettres choisies*, lettre du 9 août 1671, de « Ce que vous dites sur les inquiétudes » à « la tendresse que j'ai pour vous. » ou RIMBAUD, *Illuminations*, « Conte ».
- MOLIÈRE, *Les Fourberies de Scapin*, II, 2, de « Géronte » à « présence » ou MALLARMÉ, *Poésies*, « Brise marine ».
- D'AUBIGNÉ, *Les Tragiques*, livre II, de « Je veux » à « d'une prompte jeunesse » ou BALZAC, *La Peau de chagrin*, de « Figurez-vous » à « mystérieux ».
- CORNEILLE, *La Place Royale*, I, 1, du vers 34 au vers 62 ou CÉLINE, *Voyage au bout de la nuit*, de "Ce colonel c'était donc un monstre !" à "...des hommes ?".
- MARIVAUX, *La Colonie*, scène IX, de "Arthénice: Venons à l'esprit" à "Une autre femme : ...que cela à faire", ou BAUDELAIRE, *Petits poèmes en prose*, "Perte d'auréole".
- DIDEROT, *Œuvres esthétiques*, Salon de 1767 "M. Diderot", de "Moi." à "...plus excellent homme." ou LAFORGUE, *Les Complaintes*, "Complainte d'un autre dimanche".
- SEDAINE, *Anthologie poétique du XVIIIe*, « Épitre à mon habit » (v. 42-76) ou BARBEY D'AUREVILLY, *Les Diaboliques*, « Le bonheur dans le crime », de « Le satin » à « par un homme ».
- LA BOÉTIE, *Sur la servitude volontaire*, de « Mais, à bon dieu » à « refuse de nommer » ou REVERDY, *Plupart du temps*, « Quelque part ».
- BEAUMARCHAIS, *La Mère coupable*, I, 1-2, de « Que Madame s'éveille » à « sombre et terrible », ou ÉLUARD, *Derniers poèmes d'amour*, « Mais elle ».
- CORNEILLE, *Suréna* « Ces actions sont belles » à « le devoir », v.862-900, ou ALOYSIUS BERTRAND, *Gaspard de la nuit*, « L'heure du sabbat ».
- ROTROU, *Le Véritable Saint Genest*, de « Il ne dit pas un mot » à « où je vous voy », v. 1296 à 1321, ou PRÉVERT, *Paroles*, « Complainte de Vincent ».
- MARBEUF, *Recueil des vers*, « Anatomie de l'œil », ou MAURIAC, *Thérèse Desqueyroux* de « Elle avait vécu jusqu'à ce soir » à « Thérèse s'éveille ».
- MONTAIGNE, *Les Essais*, Livre I, chapitre XXVI, « De l'institution des enfants », de « Ainsi, sans doute » à « forme » ou IONESCO, *La Cantatrice chauve*, scène I, du début à « je saurai m'y prendre ».
- SAINT-AMANT, *Anthologie de la poésie française du XVIIème siècle*, « Le Paresseux » ou BRETON, *Nadja*, de « Je venais de » à « d'orgueil ? »
- PERRAULT, *Contes*, « Le petit Poucet », du début à « elle était leur mère. » ou DESBORDES-VALMORE, *Poésies*, « Les Séparés ».
- DIDEROT, *Essais sur la peinture*, Chap. VII, de « Je vois une haute » à « flots de l'océan. » ou MUSSET, *Les Caprices de Marianne*, Acte II, sc. 6, de « Ne serait-elle pas » à la fin.

- PREVOST, *Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut*, Deuxième Partie, de « Je demeurai » à « qui me restait. » ou PIEYRE DE MANDIARGUES, *L'Âge de craie*, « Nuits ».
- LABÉ, *Sonnets*, VIII, ou CAMUS, *L'Étranger*, du début à « plus à parler.»
- CORNEILLE, *Horace*, II,3, v.483-502 ou BAUDELAIRE, *Les Fleurs du mal*, « Hymne à la beauté ».
- VIAU, *Oeuvres poétiques*, XII, « La Solitude », du début au v.32 ou ANOUILH, *Antigone*, de « Il faut être sergent » à « toute seule ».
- CHÉNIER, *Dernières poésies*, IV, de « Comme un dernier » à « Vivez en paix.» ou SARTRE, *Les Mains sales*, 5ème tableau, sc. 3, de « vous avez l'air » à « te salir les mains. »
- De LERY, *Histoire d'un voyage en terre de Brésil*, Ch. XIII. De "Au reste" à "pauvre sauvage Américain." ou IONESCO, *Rhinocéros*, III. De "Ce sont eux qui sont beaux" à la fin.
- D'AUBIGNE, *Les Tragiques*, "Misères", v. 73-96 ou ROSTAND, *Cyrano de Bergerac*, III, 7, v. 1440-1483.
- JODELLE, *Anthologie de la poésie française du XVIème siècle*, "Comme un qui s'est perdu..." ou STENDHAL, *Le Rouge et le Noir*, II, 17, de "M. de La Mole était sorti." à "Elle s'enfuit."
- SOREL, *Histoire comique de Francion*, De "Ce qui m'était" à « tant je suis votre serviteur." ou SAINT JOHN PERSE, *Amers*, "Invocation", 4.
- MARIVAUX, *La Double Inconstance*, II, 11. De "Nous nous parlons de fille à fille" à "Je le sens bien." ou VILLIERS de L'ISLE-ADAM, *Contes cruels*, "Fleurs de ténèbres".